



## vice caché lors d achat d un scooter

Par **serge93**, le **22/07/2011** à **19:22**

Bonjour,

J ai achete un scooter piaggio x9 evolution a un particulier le 06/07/2011 le 21/07/2011 donc hier celui ci s arrete net et ne veut plus redemarrer je l emmene donc chez le concessionnaire piaggio.

Aujourd hui je reçois un appel du concessionnaire qui m annonce que le moteur est mort et qu il faut compter entre 800 ET 1000€ pour remplacer le moteur. J ai donc recontacter mon vendeur pour lui expliquer les faits et lui demander de bien vouloir prendre en charge une partie des reparations mais j ai eu pour toute reponse un refus categorique en me precisant que le scooter fonctionnait lorsqu il me l avait vendu et qu aujourd hui il n en est plus le proprietaire donc il n a pas a me dedommager de quelle somme que ce soi. Dois je prendre les reparations seul ou doit il me dedommager.

D avance merci pour vos reponses.

Par **Domil**, le **22/07/2011** à **21:05**

Vous devez faire expertiser le scooter afin de déterminer si c'est un vice caché existant au moment de la vente, ou simplement de l'usure normale